



Canton de SCIEZ  
Arrondissement de THONON LES BAINS

# COMMUNE DE BOEGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01  
Mail : [mairie.boege@wanadoo.fr](mailto:mairie.boege@wanadoo.fr) - Site : [www.boege.fr](http://www.boege.fr)

-----  
Haute-Savoie

## Ordre du jour :

- Vote des taxes directes locales (état 1259)
- Affectation des résultats et vote du budget primitif 2020
- Détermination des Commissions et comités consultatifs (dont CAO)
- Désignation des représentants du CM au sein des organismes extérieurs
- Désignation d'un adjoint pour la passation d'actes authentiques en la forme administrative
- Travaux et urbanisme
- Affaires scolaires, périscolaires et associatives
- Questions diverses

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 9 JUIN 2020

Sur convocation en date du 2 juin 2020, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 9 juin 2020, sous la présidence de Mme Fabienne SCHERRER, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Béatrice LATOUR, Jacqueline MARCHAL, Claudie NICAISE, Sylvie NODY, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Catherine ROULT, Fabienne SCHERRER, Julie VERDAN, MM. Erwan BERARD-BERGERY, Emmanuel BOGILLOT, Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE, Laurent GEX-FABRY, Jean GRANGE, Jérémie MOUCHET, Jean-Paul MUSARD.

**Absents excusés :** Mme Emilie CHATEL, M. Patrick SAILLET donné procuration à Mme Sylvie NODY.

**Secrétaire de séance :** Mme Fabienne SCHERRER.

-----  
Madame le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 25.

Elle commence par donner lecture de la lettre de démission de M. Christian Dupuy, conseiller municipal. Elle souhaite la bienvenue à Mme Roult, nouveau conseiller municipal, qui lui succède.

Elle demande ensuite au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adjonction d'un point à l'ordre du jour, « Urbanisme et travaux » à rajouter avant « Affaires scolaires... ». Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### I. Vote des taxes directes locales

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la suppression progressive de la taxe d'habitation a supprimé la possibilité pour les collectivités d'intervenir sur le taux de cette taxe. Il s'agit donc de voter les taux des taxes sur le foncier et sur le foncier non bâti. Ces taux s'établissent actuellement ainsi :

	Taux de 2019	Produit attendu 2020
Taxe foncière (bâti)	9.17	172 488 €
Taxe foncière (non bâti)	55.31	29 646 €
TOTAL		202 134 €

La colonne de droite nous informe sur le produit attendu en 2020 en cas de maintien des taux. Madame le Maire souhaite ce maintien, dans la situation économique actuelle, afin de ne pas trop peser sur les finances des administrés. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien du taux de la taxe foncière (bâti) à 9.17 et du taux de la taxe foncière (non bâti) à 55.31.



Canton de SCIEZ  
Arrondissement de THONON LES BAINS

# COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : [mairie.boege@wanadoo.fr](mailto:mairie.boege@wanadoo.fr) - Site : [www.boege.fr](http://www.boege.fr)

-----  
Haute-Savoie

## II. Affectation des résultats et vote du budget primitif 2020

### . Affectation des résultats :

Les résultats de l'exercice 2019 s'établissent ainsi :

- Excédent en section de fonctionnement : 1 259 911,87 €

- Déficit en section d'investissement : 1 084 898,48 €

Les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement font ressortir un excédent de 160 671 €, ce qui diminue d'autant le déficit de la section d'investissement.

Conformément à l'article 1068, madame le Maire propose donc l'affectation des résultats suivante :

924 227,48 € en section d'investissement pour couvrir le déficit

Le reliquat, 335 684,39 €, revenant en recettes de fonctionnement.

En l'absence de questions, on passe au vote. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette affectation de résultats qui est intégrée dans le budget primitif.

. **Budget primitif** : Madame le Maire indique le caractère prévisionnel du budget primitif et rappelle qu'il est normalement voté avant le 15 avril. Le budget est présenté en deux sections, fonctionnement et investissement, sections subdivisées en recettes et en dépenses ; le budget est voté par chapitres, les chapitres correspondant à des regroupements thématiques.

-> **Section de fonctionnement** : Madame le Maire explique que les dépenses et les recettes sont estimées par rapport à celles de l'année précédente (colonne « crédits consolidés ») qui sont généralement stables d'une année sur l'autre. Néanmoins, cette année, du fait de la crise du COVID 19, certaines recettes et dépenses sont très impactées. Elle présente les **dépenses de fonctionnement** :

Au chapitre 011 – Charges à caractère général, il faut ainsi noter que la ligne « achats de prestation de service », a été diminuée du fait de l'impact de la fermeture du restaurant scolaire depuis le 15 mars et jusqu'à la rentrée de septembre, l'essentiel de ces dépenses correspondant à l'acquisition des repas. Le chapitre « fêtes et cérémonies » est diminué de 3000 €, le feu d'artifice du 14 juillet étant annulé cette année.

Au chapitre 012 – Charges de personnel, il a été prévu une augmentation pour tenir compte à la fois du changement de statut de certains personnels et des exigences supplémentaires auxquels les personnels ont dû faire face pendant la crise épidémique : en effet, il a fallu encourir des salaires supplémentaires pour l'accueil des enfants de soignants à temps plein pendant pratiquement deux mois et il sera souhaitable de verser une prime aux employés qui se sont dévoués.

Au chapitre 014 – atténuation de produits, il s'agit des versements effectués par la commune, au profit des différents fonds de péréquation entre collectivités locales.

Au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, on trouve essentiellement les indemnités des élus, et les charges sociales afférentes, ainsi qu'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), d'un montant de 2 500 €, au cas où la situation sociale exigerait que le CCAS puisse disposer rapidement d'un peu d'argent pour répondre à des demandes de secours d'urgence. De même, les subventions aux associations n'ont pas été diminuées, certaines d'entre elles rencontrant des problèmes de trésorerie du fait de la suspension de leurs activités.

Au chapitre des charges financières, il s'agit essentiellement des emprunts de la commune : l'amortissement du capital apparaît en dépenses d'investissement, en revanche, le service des intérêts relève des dépenses de fonctionnement, pour un montant de 150 000 €.



Canton de SCIEZ  
Arrondissement de THONON LES BAINS

# COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : [mairie.boege@wanadoo.fr](mailto:mairie.boege@wanadoo.fr) - Site : [www.boege.fr](http://www.boege.fr)

-----  
Haute-Savoie

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'établit donc à 1 439 545 € auxquels il convient d'ajouter le virement à la section d'investissement, 624 248 € et les opérations d'ordre entre sections (que l'on retrouve le plus souvent en recettes) pour 55 425,98 €, ce qui donne un total des dépenses de l'exercice de **2 119 219,12 €**.

Madame le Maire présente alors les **recettes de fonctionnement** :

Au chapitre 70 – Produit services domaine et divers, on retrouve une diminution des recettes liées au restaurant scolaire, ventilées sur diverses lignes.

Au chapitre 73 – Impôts et taxes, le chiffre est à peu près stable, l'Etat s'étant engagé à compenser les diminutions de recettes fiscales liées à la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Au chapitre 74 – Dotations et participations, Madame le Maire attire l'attention sur le fait que la part des dotations et participations est presque égale à celle de la fiscalité dans les ressources de la commune. Elle indique avoir diminué de 50 000 € le produit des fonds genevois, du fait de l'incertitude économique dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Au chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, il s'agit essentiellement de loyers des appartements, essentiellement à la gendarmerie.

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit donc à 1 729 464 € auxquelles il convient d'ajouter les opérations d'ordre de transferts entre sections, soit 54 070,73 € et l'excédent de fonctionnement reporté, soit 335 684,39 € pour un total des recettes de fonctionnement cumulées de **2 119 219,12 €, en équilibre**.

-> **Section d'investissement**. Madame le Maire présente les **dépenses d'investissement** : elle indique que le chapitre 1068, remboursement au SRB ne figure que pour mémoire, le reversement en question correspondant à l'appuration du compte d'eau à l'occasion du transfert au SRB et disparaîtra l'année prochaine.

Au chapitre 16 – Remboursement d'emprunts figurent 318 000 € qui correspondent à l'amortissement du capital des emprunts, les intérêts apparaissant en dépenses de fonctionnement (voir ci-dessus).

Au chapitre 18 – frais d'études, on a porté 20 000 € en vue du lancement de la révision du PLU, par précaution, car, étant donné que le calendrier est très contraint, il sera difficile d'initier cette révision avant le courant de l'automne.

Au chapitre 21 – Immobilisations corporelles, figurent tout à la fois les acquisitions foncières, les réfections de voiries communales, les acquisitions de véhicules pour les services techniques, et d'autres petits acquisitions (matériel informatique, archivage, etc.).

Au chapitre 23 – Immobilisations en cours : dans cette rubrique figurent essentiellement les opérations de travaux : on y trouve le reliquat des factures de l'entrée sud de Boège, les premières factures prévisionnelles de la gendarmerie (maîtrise d'œuvre et concours d'architecte, au premier chef), et à la ligne « Travaux sur d'autres bâtiments », le toit de la poste, la reprise de divers murs, le parking du Marais, les ponts de la Mouille et de la Coche, principalement.

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève donc à 1 535 595,39 €, auxquels il convient d'ajouter les opérations d'ordre entre sections, 54 070,73 €, les opérations patrimoniales pour 2 554,14 €, le déficit d'investissement reporté pour un 1 084 898,48 €, pour obtenir le total des dépenses cumulées de l'exercice **soit 2 677 118,74 €** dont 442 200 € de restes à réaliser de l'exercice 2019.

Madame le Maire présente alors les **recettes d'investissement** :

Au chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilier : 433 290 €, dont 297 360 € de restes à réaliser, certaines opérations ayant été réalisées en début d'année. Il s'agit de la vente d'un peu de terrain au cabinet vétérinaire pour son agrandissement, de la vente du petit bâtiment de l'ancienne école, de la vente d'une partie du terrain situé derrière la bibliothèque à la paroisse pour l'école du Château, et de la vente prévue d'une parcelle attenante à sa propriété à l'entreprise Pellet-Jambaz.



Canton de SCIEZ  
Arrondissement de THONON LES BAINS

# COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOÈGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : [mairie.boege@wanadoo.fr](mailto:mairie.boege@wanadoo.fr) - Site : [www.boege.fr](http://www.boege.fr)

-----  
Haute-Savoie

Au chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves, 1 176 089,48 €, dont principalement 191 862 € de FCTVA et 924 227,48 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 60 000 € de taxe d'aménagement.

Au chapitre 13 – Subventions d'investissement, 375 511 € dont 75 000 de subventions du département et 300 511 de restes à réaliser de subventions sur l'entrée de Boège.

Au chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés, 10 000 € de dépôts et cautionnements liés aux activités forestières et cautions des locations.

Le total des recettes réelles s'établit donc à 1 994 890,48 €, auxquels il convient d'ajouter 624 248,14 € de virement de la section de fonctionnement, 55 425,98 € d'opérations d'ordre entre sections et 2554,14 € d'opérations patrimoniales, pour un total de **2 677 118,74 €** dont 602 871 € de restes à réaliser en recettes.

### III. Détermination des commissions et comités consultatifs (dont CAO pour jury de concours gendarmerie)

Madame le Maire rappelle que la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** répond à des exigences précises : le maire est membre de droit, accompagné de trois élus titulaires et de trois élus suppléants. Madame le Maire propose la liste suivante :

Fabienne SCHERRER	Le Maire
Jean-Paul MUSARD	Titulaire
Laurent GEX-FABRY	Titulaire
Emmanuel BOGILLOT	Titulaire
Jean-François CHARRIERE	Suppléant
Julie VERDAN	Suppléant
Béatrice LATOUR	suppléant

Madame le Maire demande si une autre liste se présente. Constatant qu'il n'y a qu'une seule liste, elle demande au Conseil municipal de bien vouloir renoncer au vote à bulletin secret et d'accepter un vote à main levée. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote à main levée. Madame le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir voter la liste proposée pour la CAO : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la composition de la CAO.

#### Composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre – construction Gendarmerie

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- Vu la délibération du 8 octobre 2019 portant constitution du Jury de Concours de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Gendarmerie ;

- Vu la délibération n° 2020\_D\_020 du 9 juin 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres suite aux élections municipales du 15 mars 2020 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la composition du jury de concours** fixée comme suit :

**Membres à voix délibératives :**

**Madame le Maire**, Présidente du Jury ou son représentant ainsi que les membres élus de la commission d'appel d'offres désignés par la délibération précitée, à savoir :

- Membres titulaires : MM. Jean-Paul **MUSARD**, Laurent **GEX-FABRY** et Emmanuel **BOGILLOT**
- Membres suppléants : Mr Jean-François **CHARRIERE**, Mmes Julie **VERDAN** et Béatrice **LATOUR**

Un maître d'œuvre désigné par le Président du Jury sur proposition du CAUE.



Canton de SCIEZ  
Arrondissement de THONON LES BAINS

# COMMUNE DE BOËGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01  
Mail : [mairie.boege@wanadoo.fr](mailto:mairie.boege@wanadoo.fr) - Site : [www.boege.fr](http://www.boege.fr)

-----  
Haute-Savoie

## Composition du C.C.A.S. :

Madame le Maire rappelle que le **Centre Communal d'Action Sociale** est un organisme indépendant du Conseil municipal dont la composition répond elle aussi à des règles précises. Elle passe la parole à Madame Martine Novel, adjointe aux affaires sociales, qui présente l'activité du CCAS, explique que sa composition comprend obligatoirement le maire, plus un nombre d'élus compris entre 4 et 8 et un nombre de personnes de la société civile représentant un certain nombre d'associations à caractère social. Elle indique sa préférence pour un CCAS de huit personnes, dont quatre élus. Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce nombre : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité un CCAS constitué de quatre élus (hors le Maire) et de quatre représentants de la société civile. Madame Novel propose alors la composition suivante :

Martine NOVEL	Elu
Claudie NICAISE	Elu
Jacqueline MARCHAL	Elu
Jérémy MOUCHET	Elu
Fabienne SCHERRER	Maire

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver cette composition et rappelle que les quatre membres de la société civile seront désignés par arrêté du Maire et choisis au sein des associations à but social de la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la composition proposée.

Madame le Maire rappelle que les autres commissions municipales peuvent être transformées en comités consultatifs, ce qui permet d'y ajouter des membres non élus. Elle indique par ailleurs que cela ne change rien au poids des débats ou des propositions, le Conseil municipal restant l'organe décisionnaire. Elle propose donc les commissions suivantes : « petite enfance, scolaire, culture, associations », « travaux et urbanisme », « environnement et mobilités douces » et demande s'il y a d'autres suggestions. Constatant qu'il n'y en a pas, elle demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la transformation de ces commissions en comités consultatifs. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Après consultation des élus présents, quant à leur souhait de participer à tel ou tel des comités, la composition suivante est arrêtée :

### Comité petite enfance, scolaire, culture, associations

Fabienne SCHERRER	Maire
Claudie NICAISE	Elu
Jean GRANGE	Elu
Fabienne ROMAN	Elu
Stéphane CALLEJA	Elu
Emmanuel BOGILLOT	Adjoint
Béatrice LATOUR	Elu
Jacqueline MARCHAL	Elu
Julie VERDAN	Adjoint
Sylvie NODY	Elu
Angéline DAVY	Société civile



Canton de SCIEZ  
Arrondissement de THONON LES BAINS

# COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : [mairie.boege@wanadoo.fr](mailto:mairie.boege@wanadoo.fr) - Site : [www.boege.fr](http://www.boege.fr)

-----  
Haute-Savoie

## Comité travaux et urbanisme

Fabienne SCHERRER	Maire
Laurent GEX-FABRY	Adjoint
Jean-Paul MUSARD	Adjoint
Emmanuel BOGILLOT	Adjoint
Jacqueline MARCHAL	Elu
Martine NOVEL	Adjoint
Jean-François CHARRIERE	Elu
Jean GRANGE	Elu
Julie VERDAN	Adjoint
Béatrice LATOUR	Elu
Erwan BERARD-BERGERY	Elu
Joël SEBILLE	Elu
Patrick SAILLET	Elu
Adrien AUBERT	Société civile
Yann AUFFRET	Société civile

## Comité environnement et mobilités douces

Fabienne SCHERRER	Maire
Fabienne ROMAN	Elu
Erwan BERARD-BERGERY	Elu
Martine NOVEL	Adjoint
Sylvie NODY	Elu
Joël SEBILLE	Elu
Patrick SAILLET	Elu
Laurent GEX-FABRY	Adjoint
Angéline DAVY	Société civile
Christian GEX-FABRY	Société civile

## IV. Nominations aux organismes extérieurs

Madame le Maire rappelle que la commune doit être représentée dans un certain nombre d'organismes extérieurs. Après avoir procédé à des consultations auprès des élus, elle propose le tableau suivant :

Fabienne SCHERRER	Conseil d'école	
Julie VERDAN	Conseil d'école	
Emmanuel BOGILLOT	Syane	
Jean-François CHARRIERE	SRB	Titulaire
Laurent GEX-FABRY	SRB	Suppléant
Fabienne SCHERRER	SCOT	Maire
Martine NOVEL	CNAS	
Fabienne ROMAN	Natura 2000	
Emmanuel BOGILLOT	Représentant Défense	
Jean-Paul MUSARD	EPF	Titulaire
Laurent GEX-FABRY	EPF	Suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces nominations à l'unanimité.



# COMMUNE DE BOËGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : [mairie.boege@wanadoo.fr](mailto:mairie.boege@wanadoo.fr) - Site : [www.boege.fr](http://www.boege.fr)

Canton de SCIEZ  
Arrondissement de THONON LES BAINS

-----  
Haute-Savoie

## V. Désignation d'un adjoint pour la passation des actes administratifs

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'il s'agit là de l'usage de la SAFAC à la place du notaire pour de petites transactions (régularisation de voiries, etc.) : dans ce cas, le maire fait office de notaire et le premier adjoint représente la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation de Jean-Paul Musard, premier adjoint pour la passation des actes administratif et autorise Madame le Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsqu'il n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis

## VI. Urbanisme et travaux

Monsieur Laurent GEX-FABRY adjoint aux travaux expose le projet de **réfection du toit du bâtiment de la poste** : le suivi des travaux comprenant le toit proprement dit, l'isolation thermique et le remplacement des VMC, serait assuré par l'architecte Pierre Bajulaz pour 6000 €. Le total des travaux est estimé à 120 000 € hors maîtrise d'œuvre. Le Conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.

. M. Gex-Fabry rappelle alors les projets de **réfection du Pont de la Mouille pour 30 000 € et du Pont de la Crosse**. Le premier a reçu autorisation environnementale, le second n'en a pas besoin, parce que les travaux ne nécessitent pas d'intrusion dans le lit de la rivière. Le Conseil municipal approuve ces deux projets et charge M. Gex-Fabry de lancer les chantiers.

. M. Gex-Fabry indique au Conseil municipal que **l'emplacement actuel des jeux de boule** génère beaucoup de **nuisances** pour les riverains et expose le projet de **le déplacer vers l'arrière du stabilisé** (côté rue de Saxel) à **proximité du Brevon**. Il est prévu de demander aux employés communaux de s'en charger : le coût des matériaux est estimé à environ 5000 €. Le Conseil municipal s'accorde sur l'opportunité de ce projet.

. M. Gex-Fabry informe alors le Conseil municipal que la campagne de **signalisation au sol** va commencer et qu'il prévoit deux passages piétons au niveau de la boulangerie à l'entrée sud de Boège. M. Charrière demande si la réception des travaux de l'entrée de Boège est totalement finalisée. M. Gex-Fabry va se renseigner.

. M. Gex-Fabry informe alors le Conseil municipal que les deux employés des services techniques ont repris le travail normalement.

## VII. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

Madame le Maire fait le point sur le **fonctionnement des écoles pendant le confinement et sur la reprise depuis le 11 mai**.

L'école de Boège a accueilli les enfants de toute la vallée sauf Bogève pour le primaire, un accueil étant assuré par les enseignants pour les enfants de personnels prioritaires scolarisés dans le public, l'accueil municipal, dans les salles des Culottes Courtes recevant les enfants des personnels de secours et de sécurité (non prioritaires au titre de l'éducation nationale) et les enfants de l'école du Château et assurant l'accueil de tous en périscolaire et le mercredi.

La reprise de l'école avait été préparée dès la mi-avril, avec élaboration d'un protocole sanitaire précis, commandes des produits de nettoyage et de désinfection nécessaires, et s'est bien passée.



# COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOÈGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : [mairie.boege@wanadoo.fr](mailto:mairie.boege@wanadoo.fr) - Site : [www.boege.fr](http://www.boege.fr)

Canton de SCIEZ

Arrondissement de THONON LES BAINS

-----  
Haute-Savoie

En l'état actuel des choses, si environ 40 % des enfants étaient rentrés au 12 mai, après le week-end de l'Ascension, on arrive à un taux de 90-95 % - les autres n'étant pas revenus en classe du fait d'un choix parental et non d'un refus ou d'une impossibilité matérielle de les accueillir. L'accueil se fait essentiellement par groupes de demi-classe, les enfants sont donc présents un jour sur deux sauf quand leurs parents appartiennent à des professions prioritaires. En revanche, la classe de CE2 n'a pas pu rentrer, du fait de la situation de santé de l'enseignante et continue donc l'expérience de l'enseignement à distance, ce qui est difficile pour les parents, mais qui est lié au mode de fonctionnement de l'éducation nationale auquel la municipalité ne peut rien. Tout se passe de façon correcte et les enfants sont contents d'être rentrés. Les Culottes Courtes ont pu rouvrir le 12 mai, dans des conditions assez difficiles (jouets et livres largement indisponibles du fait des règles sanitaires, etc.)

– le restaurant scolaire en revanche est resté fermé et le restera jusqu'à la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre. L'option actuellement retenue est de préparer la rentrée dans des conditions normales (tous les enfants scolarisés tous les jours dans toutes les classes). D'éventuelles nouvelles décisions de l'Etat conduiraient à envisager un plan B, la crainte ayant été jusqu'à présent de voir l'expérience conduite en mai-juin servir de répétition pour la prochaine année scolaire.

Madame le Maire présente alors la **demande de subvention des Culottes Courtes**. Elle indique que cette association qui gère les accueils périscolaire et de loisirs a beaucoup souffert de l'absence d'activité pendant pratiquement deux mois et que la subvention de la commune lui est votée tous les ans lors du Conseil municipal où le budget est présenté. La demande de subvention des Culottes Courtes, élaboré fin janvier, comporte une petite **augmentation du barème de la subvention**, passé de 180 à **190 €**. Le montant de 180 € est resté stable pendant des années, cette augmentation n'est donc pas incongrue. La somme demandée à Boège, dépendant du nombre d'enfants de la commune inscrits, soit **99** pour cette année, **est de 18 810 €**. Madame le Maire, constatant qu'il n'y a pas de questions, demande au Conseil municipal de bien vouloir voter cette subvention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce versement à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle alors que la commune verse également tous les ans une **subvention de 4 500 € à l'association pour frais administratifs** (expert-comptable et cabinet de gestion des personnels). En l'absence de questions, Madame le Maire passe au vote. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette subvention à l'unanimité.

## VIII. Questions diverses

. Madame le Maire présente la demande du Bar Tabac Les Marronniers pour une autorisation d'agrandir sa terrasse jusqu'aux chaînes qui la séparent du parking, considérant le manque à gagner lié aux deux mois et demi de demi-activité de son établissement. Madame le Maire s'affirme favorable à cette démarche et indique qu'elle a par ailleurs proposé au bar La Diligence d'utiliser l'ancienne grenette pour élargir sa terrasse, de l'autre côté de la place. En l'état des difficultés économiques du secteur, il semble nécessaire de donner de telles autorisations du domaine public à titre gracieux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les deux propositions de mise à disposition du domaine public au bénéfice respectivement du bar Les Marronniers et du bar La Diligence.

. Madame le Maire explique au Conseil municipal que le Syane, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, propose, du fait de **l'ouverture prochaine des tarifs de l'électricité**, de former un nouveau groupement d'achat afin de négocier les tarifs pour les collectivités locales. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de participation à ce groupement d'achat.





Canton de SCIEZ  
Arrondissement de THONON LES BAINS

## COMMUNE DE BOËGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : [mairie.boege@wanadoo.fr](mailto:mairie.boege@wanadoo.fr) - Site : [www.boege.fr](http://www.boege.fr)

-----  
Haute-Savoie

. Madame le Maire explique au Conseil municipal la **demande de subvention de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes**. Elle explique que cette association reçoit les jeunes de 16 à 25 ans pour leur offrir un accompagnement personnalisé à l'insertion sociale et professionnelle. Elle indique que le montant de la subvention est calculé au prorata du nombre d'habitants et du nombre de jeunes de Boège reçus. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de **2 208.61 €** (1.064€ x 1822 hab.) + (27 € x 10 jeunes accompagnés en 2019).

. Madame le Maire présente l'**indemnité de la trésorière** de la commune, perceptrice de Saint-Jeoire pour une somme annuelle de 738.55 € pour la gestion 2019 et de 45.73 € pour la préparation du budget. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de ces deux indemnités.

. Madame le Maire présente alors l'**indemnité pour gardiennage de l'église**. Elle explique que le dévouement de la personne qui s'en charge permet que l'église de Boège soit une des rares églises régulièrement ouverte, y compris en semaine. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement de cette indemnité annuelle, pour un montant de 479.86 €.

. Madame le Maire indique aux adjoints qu'il est souhaitable de se procurer des **cartes d'identité d'élus** et qu'à cette fin, il faut que chaque adjoint fasse un courrier de demande adressé à la préfecture, accompagné d'une photocopie de sa carte d'identité et d'une photo d'identité récente. Mme Goy centralisera ces demandes et les enverra ensemble. Madame le Maire va par ailleurs commander des cocardes de maire et d'adjoint en plexiglass pour que chacun puisse en mettre dans son véhicule.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 05.